

## Mise en œuvre du Télérelevé des compteurs d'eau potable

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du nouveau contrat de concession du Service Public d'Eau Potable, il est prévu de mettre en œuvre un système de relevé à distance de tous les compteurs d'eau de notre syndicat.

Ce procédé de télérelevé vous offrira un grand nombre d'avantages, notamment celui de facturer votre consommation sur la base d'un relevé réel, sans avoir besoin d'accéder directement à votre compteur, et donc sans vous déranger. Les facturations sur estimations seront supprimées.

De plus, il vous permettra de suivre en temps réel votre consommation personnelle et de vous alerter sur une éventuelle fuite après compteur.

VEOLIA, notre délégataire, prendra contact avec vous pour équiper votre compteur actuel d'un dispositif permettant la transmission des index de consommation ou pour le remplacer s'il est trop ancien.

Dans un courrier envoyé à votre domicile, VEOLIA vous précisera les modalités de prise de rendez-vous. **La campagne aura lieu de décembre 2022 à avril 2023.**

**Cette intervention est entièrement gratuite**, le coût de cette opération étant pris en charge par le service public de l'eau.

Souhaitant vous apporter un service public de qualité, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter directement, le SIAEP de l'Épine du Buc :

Thierry Meyer – 07 66 33 24 51 – [siaep@labbeville.fr](mailto:siaep@labbeville.fr)

ou Veolia :

Benoit Gassiat, Responsable Consommateurs  
0 811 900 402 – [benoit.gassiat@veolia.com](mailto:benoit.gassiat@veolia.com)